

MÉMORANDUM

À la Haut-commissaire des Nations-Unies aux Droits de l'Homme

*Pour l'arrêt des viols et tueries en république à démocratiser du Congo (RDC),
pour la Reconnaissance officielle et universelle du Génocide des Congolais,
Pour un Tribunal pénal international sur le Congo !*

Une alléchante percée en matière de prévention des Droits de l'Homme !

Excellence Madame la Haut-Commissaire,

La résolution 69/323, de l'Assemblée générale des Nations-Unies, instituant, le 9 décembre, la Journée internationale de commémoration et d'hommage aux victimes du crime de génocide, invite, entre autres, la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer cette dédicace afin de mieux faire connaître la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Pour ce 9 décembre 2019, le « Groupe Rossy »¹, en guise de cette célébration et au nom du peuple congolais, a convenu de mettre un point d'honneur à vous interpellier directement et solennellement sur cette grave question.

En effet, l'Etat était-il autrefois lui-même bourreau de sa propre population sans défense ; qu'il est censé protéger ! Qu'on se souvienne de toutes les iniquités observées autour de la peine de mort et du fait du prince ! Que des abus ! Aussi, en s'appuyant sur la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, la résolution 69/323 réaffirme une percée majeure de notre civilisation. Elle ne limite pas seulement le pouvoir discrétionnaire de l'Etat ; elle réitère surtout la responsabilité de chaque État de protéger ses populations du génocide. Ce qui implique la prévention d'un tel crime ainsi que la nécessité de lutter contre son impunité.

Quel bilan du point de vue de la défense des Droits de l'Homme ?

Excellence Madame la Haut-Commissaire,

A l'occasion des célébrations du soixante-dixième anniversaire de ladite Convention, vous avez eu un message fort en affirmant pertinemment que « le fléau odieux du génocide demeure à la fois une menace et une réalité au XXI^{ème} siècle ». Les réalités, illustrant vos propos sont légion. Mais les

plus cruelles, les plus massives et les plus insolites se déroulent sur le sol congolais et ce, depuis des lustres. Le comble est que la RDC accueille quasi continûment les casques bleus sur son territoire depuis l'accession du pays à l'Indépendance. Parallèlement, des massacres horribles redoublent également de recrudescence ; en dépit de cette présence onusienne, également la plus massive de l'histoire des interventions pour le maintien de la paix. Comment comprendre et accepter un tel cumul des paradoxes ?

Alors que des tueries, d'une atrocité inouïe, sont perpétrées jusqu'à quelques mètres du siège même de la Mission de l'Organisation des Nations-Unies en RDC (MONUSCO), censée protéger d'innocents et inoffensifs civils, le Secrétaire général adjoint des Nations-Unies, Jean-Pierre Lacroix, en visite officielle dans la ville martyre de Béni, le 30 novembre 2019, a semblé plus affecté par les dégâts subis par les installations de la MONUSCO que par le triste sort itératif cruellement, injustement et sempiternellement réservé à la population locale suppliciée. Il est allé jusqu'à traiter la masse, logiquement révoltée, d'être simplement financée et manipulée par quelques intérêts obscurs. De là à lire dans les attitudes de la MONUSCO une complicité planifiée dans l'holocauste du peuple congolais, il n'y a qu'un pas ; que beaucoup ont d'ailleurs franchi. Voilà qui s'avère un cas de conscience à même de caractériser votre bilan.

Perspectives d'un bilan personnel souillé à la tête du HCDH !

Excellence Madame la Haut-Commissaire,

Les deux volets de la Convention - prévention et répression – vont de pair et il serait plus judicieux et plus rentable de les traiter conjointement. Parce que, la prévention exige une approche intégrée continue, y compris au sein des organisations internationales et appelle à une attention particulière sur la responsabilité des personnes morales, celle des puissantes multinationales et des autres Etats notamment. Logiquement, la répression doit être le premier réflexe dans l'optique de la promotion, de la défense et de la prévention ; car, l'impunité est une des grandes contrariétés et hypothèques au travail de prévention. Malheureusement, plusieurs rapports accablants, d'une exquise précision et de gravissime portée pourrissent dans des tiroirs des bureaux des Nations-Unies mêmes. Cet état des faits est d'autant plus incompréhensible que moult mécanismes ont été mis en place pour agir et conjurer le déni de droit qui, malheureusement, hante vivement les générations de survivants. Certes, y a-t-il ces procédures spéciales issues

du Statut de Rome ; dont la Cour pénale internationale ! Mais, à quand le HCDH va-t-il enfin mettre à contribution les moyens et mécanismes mis à sa disposition pour combattre, également à son niveau, le dévastateur fléau de l'impunité ? Cela est d'autant plus urgent que bon nombre de génocidaires acquièrent allègrement et rapidement la puissance politique et économique qui les rend vite et fort intouchables. Le déni de génocide et l'impunité sont donc d'énormes obstacles au travail de prévention. Le Rapport Mapping est là pour le rappeler et l'illustrer éloquentement !

Doléances et recommandations !

Excellence Madame la Haut-Commissaire,

Qui a peur de la vérité sur les événements déstabilisateurs de l'ensemble de la Région des Grands Lacs ? Toujours à la Réunion-débat de haut niveau, pertinemment organisée à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide, on a évoqué diverses tragédies de cet acabit dans le monde ; notamment celles subies par les Rohingya au Myanmar, par les Yézidis en Syrie, par les musulmans de l'enclave de Srebrenica ou les Tutsi du Rwanda. Des allusions ont été faites aux drames de mineure intensité, par rapport aux noires fureurs congolaises, tels que les tragédies en Palestine, en République centrafricaine, en Iraq, au Cambodge, au Soudan du Sud, au Yémen etc... Bizarrement, pas un mot sur la mère des tragédies en cours en RDC et le Rapport Mapping semble à jamais enterré ! L'évolution va de pair avec la volubilité assourdissante des thuriféraires patentés et hagiographes avérés de Paul Kagamé. Quelle est donc la mission réellement effective du HCDH et l'intérêt de ses organes de délibération ?

Jusqu'à quand et avec quels moyens peut-on espérer étouffer une histoire aussi rocambolesque ? Comme Paul Kagamé lui-même aime bien le répéter à satiété : « Où étiez-vous ? », attendez-vous, Excellence Madame la Haut-Commissaire, à ce que les enfants congolais vous accusent aussi de manière lancinante d'avoir été complice du plus grand génocide de tous les temps. Mais il n'est pas encore trop tard pour se racheter. Aussi, saisissons-nous l'occasion offerte par cette grave commémoration pour vous demander de :

- mettre à l'ordre du jour des sessions du Conseil des droits de l'Homme (CDH) la question des viols et massacres en cours en RDC ;
- actionner les mécanismes, dont le HCDH est doté, pour aboutir le plus rapidement possible à l'arrêt de ces viols et massacres ;

- conformément à la résolution 5/1 (18 juin 2007) du CDH, d'ouvrir une procédure de traitement en flagrance de ces violations incontestables perpétrées sur le territoire de la RDC, du reste, largement attestées par des rapports et des déclarations dignes de foi ;
- sachant que les juridictions congolaises sont elles-mêmes complices, sinon actrices de la tragédie, de saisir la Cour pénale internationale (CPI) pour qu'elle exerce sa compétence sur ces crimes ;
- appuyer l'initiative de la société civile congolaise en faveur de la constitution d'un Tribunal pénal international pour le Congo ;
- impliquer directement et étroitement le CDH dans la quête de la Reconnaissance officielle et universelle du Génocide des Congolais ;
- prendre en compte la *Déclaration de Nuremberg*ⁱⁱ, que nous vous remettons avec le présent mémorandum, dans la perspective de les intégrer au programme postérieur du HCDH, des sessions CDH sûrement, celles de 2020 éventuellement.

Au nom du Peuple congolais,

- Paul Kahumbu Ntumba, Coordonnateur du Front Civil de Résistance Congolaise (CNRC) ;
- Nickedo Tuzeyewo Nkiawete, Coordonnateur ad intérim du « *Groupe Rossy* » ;
- William Ngimbi Luyindula, Secrétaire exécutif général de l'Union Bana Genève (UBG) ;
- Augustin Odimba Omakoko, Coordonnateur adjoint du « *Groupe Rossy* » ;
- Lwakale Mubengay Bafwa, membre du « *Groupe Rossy* ».

ⁱ Créé pour dénoncer viols et massacres perpétrés sur le territoire de la RDC et dans la perspective de les faire définitivement arrêter, le « Groupe Rossy » est aussi une ambition profondément résolue de requérir, par tous les moyens de droit, la Reconnaissance officielle et universelle du Génocide des Congolais.

ⁱⁱ Faite à l'issue d'un symposium, d'experts de la question congolaise, tenu du 2 au 3 novembre 2019, à Nuremberg (Allemagne), la *Déclaration de Nuremberg* exige, d'une part, un tribunal pénal international pour juger les crimes perpétrés sur le territoire congolais et, d'autre part, la Reconnaissance officielle et universelle du Génocide congolais.